

les écoles de l'enseignement supérieur Culture

ENSA : école nationale supérieure d'architecture

Auvergne-Rhône-Alpes

ANNECY

- 01 École supérieure d'art Anancy Alpes

CLERMONT-FERRAND

- 02 ENSA
- 03 École supérieure d'art de Clermont Métropole

GRENOBLE

- 04 ENSA

GRENOBLE – VALENCE

- 05 École supérieure d'art et design Grenoble Valence

LYON

- 06 ENSA
- 07 École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
- 08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
- 09 CEFEDM Auvergne Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE

- 10 ENSA
- 11 École supérieure d'art et design Saint-Étienne
- 12 École supérieure d'art dramatique La Comédie

Bourgogne-Franche-Comté

BESANÇON

- 13 Institut supérieur des beaux-arts

DIJON

- 14 École nationale supérieure d'art
- 15 École supérieure de musique Bourgogne Franche-Comté

CHALON-SUR-SAÔNE

- 16 École média art du Grand Chalons

Bretagne

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES

- 17 École européenne supérieure d'art de Bretagne

RENNES

- 18 ENSA
- 19 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne

Centre-Val de Loire

BOURGES

- 20 École nationale supérieure d'art

ORLÉANS

- 21 École supérieure d'art et de design

TOURS

- 87 École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans

Grand Est

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

- 22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

- 23 École nationale supérieure des arts de la marionnette

METZ – ÉPINAL

- 24/●24 École supérieure d'art de Lorraine

NANCY

- 25 ENSA
- 26 École nationale supérieure d'art et de design

REIMS

- 27 École supérieure d'art et de design

STRASBOURG

- 28 ENSA
- 29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg

STRASBOURG – MULHOUSE

- 30/●30 Haute école des arts du Rhin

Hauts-de-France

AMIENS

- 31 École supérieure d'art et de design d'Amiens Métropole

CAMBRAI

- 32 École supérieure d'art de Cambrai

DUNKERQUE – TOURCOING

- 33 École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais

LILLE

- 34 ENSA (architecture et paysage)
- 35 École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais
- 36 École supérieure musique et danse Hauts-de-France - Lille

TOURCOING

- 37 Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains

VALENCIENNES

- 38 École supérieure d'art et de design

Ile-de-France

ASNIÈRES

- 39 Le Studio-École supérieure de comédiens par alternance

BRY-SUR-MARNE

- 40 INAsup

CERGY

- 41 École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy

LA COURNEUVE

- 42 Pôle Sup'93, pôle d'enseignement supérieur de la musique

LA PLAINE-SAINT-DENIS

- 43 Académie Fratellini, école supérieure de cirque

MARNE-LA-VALLÉE

- 44 ENSA

NANTERRE

- 45 École de danse de l'Opéra national de Paris

PARIS

- 46 École de Chaillot
- 47 ENSA de Paris-Belleville
- 48 ENSA de Paris-La Villette
- 49 ENSA de Paris-Malaquais
- 50 ENSA de Paris-Val-de-Seine
- 51 École du Louvre
- 52 Institut national du patrimoine

- 53 École nationale supérieure des arts décoratifs

- 54 École nationale supérieure des beaux-arts

- 55 École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers

- 56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

- 57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique

- 58 La Fémis, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son

- 59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

ROSNY-SOUS-BOIS

- 60 École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

VERSAILLES

- 61 ENSA

Normandie

CHERBOURG-OCTEVILLE – CAEN

- 62 École supérieure d'arts et médias

LE HAVRE – ROUEN

- 63 École supérieure d'art et de design

ROUEN

- 64 ENSA
- 65 CEFEDM de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

ANGOULÊME – POITIERS

- 67 École européenne supérieure de l'image

BIARRITZ

- 68 École supérieure d'art Pays Basque

BORDEAUX

- 69 ENSA (architecture et paysage)
- 70 École supérieure des beaux-arts de Bordeaux
- 71 École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine
- 72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine

LIMOGES

- 73 École nationale supérieure d'art de Limoges
- 74 L'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin

PAU

- 75 École supérieure d'art des Pyrénées

POITIERS

- 76 Pôle Aliénor, CESMD Poitou-Charentes

Occitanie

MONTPELLIER

- 77 ENSA
- 78 École supérieure des beaux-arts de Montpellier Contemporain
- 79 École supérieure d'art dramatique

NÎMES

- 80 École supérieure des beaux-arts

TARBES

- 75 École supérieure d'art des Pyrénées

TOULOUSE

- 66 École supérieure des arts du cirque Toulouse Occitanie (le Lido)
- 81 ENSA
- 82/●82 Institut supérieur des arts de Toulouse

Pays de la Loire

ANGERS

- 83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine

NANTES

- 84 ENSA
- 85 École des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire
- 86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire

ANGERS – LE MANS

- 87 École supérieure d'art et de design Tours-Angers-Le Mans

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARLES

- 88 École nationale supérieure de la photographie

AVIGNON

- 89 École supérieure d'art

AIX-EN-PROVENCE

- 90 École supérieure d'art
- 91 Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe et Méditerranée

CANNES – MARSEILLE

- 92 École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille
- 93 Pôle national supérieur danse Provence Côte d'Azur

MARSEILLE

- 94 ENSA
- 95 École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée

NICE

- 96 Villa Arson, école nationale supérieure d'art

TOULON

- 97 École supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée

Outre-Mer

La Réunion

LE PORT

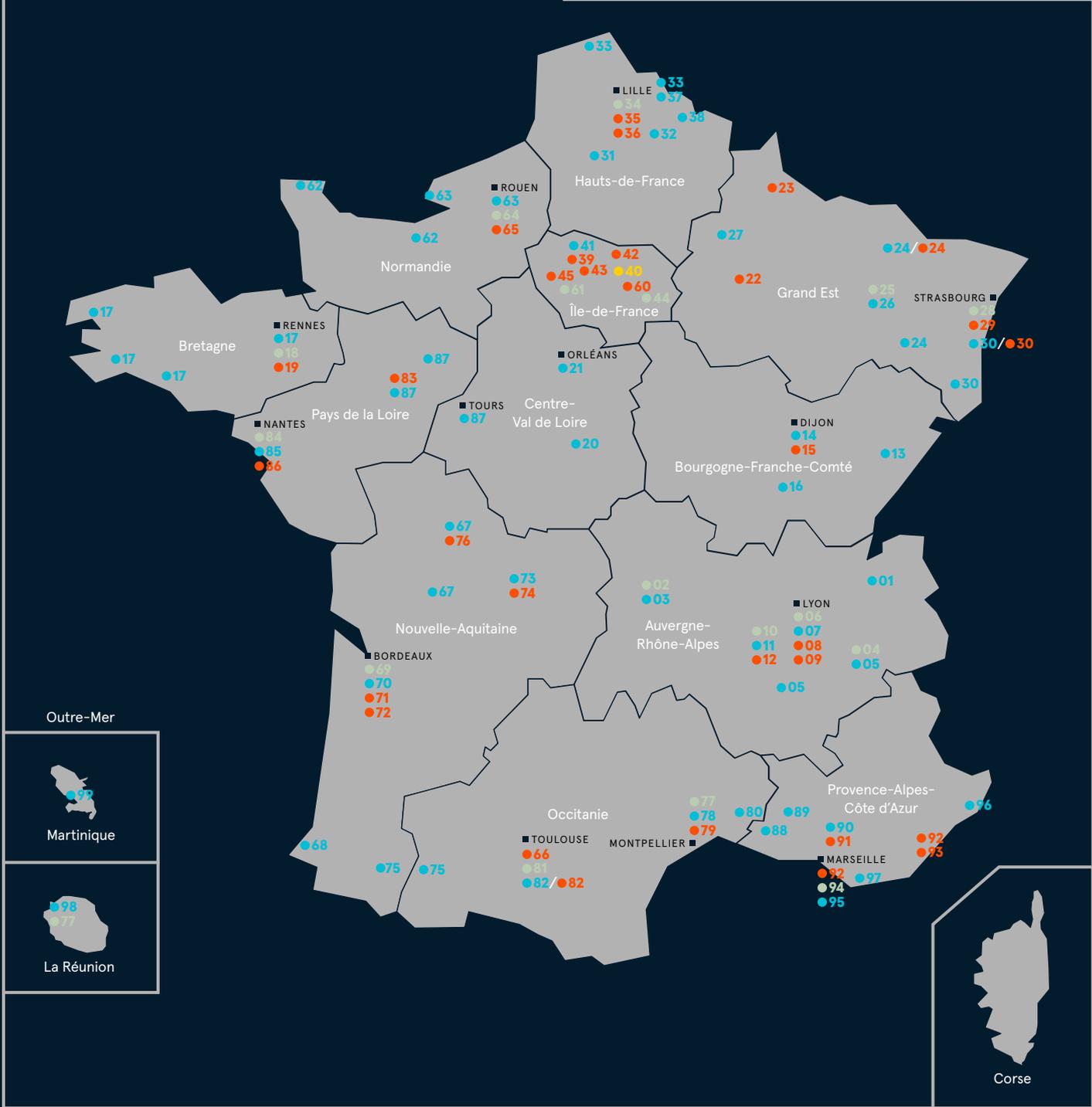
- 98 École supérieure d'art de La Réunion
- 77 Antenne de l'ENSA de Montpellier

Martinique

FORT-DE-FRANCE

- 99 Campus caribéen des arts

- architecture et paysage
- patrimoines
- arts plastiques et design
- musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes
- cinéma, audiovisuel, multimédia



L'enseignement supérieur Culture

**99
établissements**

L'enseignement supérieur Culture prépare aux professions des arts et de la culture. Il est positionné à la croisée de l'enseignement supérieur et de la création artistique, de la politique nationale et des politiques territoriales. Il relève principalement du ministère de la Culture dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, des patrimoines, du cinéma et de l'audiovisuel.

D'autres domaines emploient un nombre important de professionnels formés pour l'essentiel par les universités. Ainsi l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles ou encore la presse, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère.

Enfin, des écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, de la presse, des jeux vidéo et du multimédia.

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large, au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles. Pour chaque domaine, sont aussi mis en avant les métiers auxquels préparent ces établissements.

Avec 36 500 étudiants et une centaine d'établissements délivrant plus de 40 diplômes nationaux, l'enseignement supérieur Culture constitue une communauté vivante qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Le grand mouvement vers l'intégration européenne (Licence-Master-Doctorat) aujourd'hui largement réalisée, a intensifié les coopérations entre écoles au plan international, cela au profit de la circulation des concepts et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Liens étroits avec les milieux professionnels, partenariats de recherche, coopérations nombreuses à l'international, diversité des étudiants... sont autant d'atouts que possèdent les établissements de l'enseignement supérieur Culture pour dynamiser le renouvellement des idées, et qui témoignent de leur capacité à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles d'un monde en constante mutation.

**+ de 40 diplômes
nationaux**

**+ de 36 500
étudiants**

Sommaire

L'enseignement supérieur Culture	4	cinéma, audiovisuel, multimédia	53
architecture et paysage	9	livre	61
patrimoines	17	presse	66
– musées, conservation, restauration	19	gestion et médiation	68
– archéologie	22	adresses utiles	69
– archives	24		
– monuments historiques	26		
arts plastiques et design	29		
spectacle vivant	41		
– musique	44		
– théâtre	46		
– danse	48		
– cirque, marionnettes, arts de la rue	50		

L'enseignement supérieur Culture (ESC) se compose de formations dotées d'une forte dimension professionnelle tout en mobilisant des savoirs fondamentaux et des procédures de recherche. Les diplômés délivrés s'inscrivent dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Ils couronnent pour la plupart des études à Bac + 3 ou Bac + 5. Certains établissements proposent aussi des cursus et des diplômes post-master, ainsi que des cycles doctoraux. La majorité de ces diplômés figurent aux niveaux 6 et 7 du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui reconnaît ainsi leur haut niveau de conception et d'autonomie.

Parmi les établissements de l'enseignement supérieur Culture, 40 sont des établissements publics nationaux (EPN) ou situés dans des établissements publics nationaux, les autres sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) relevant des collectivités territoriales ou ont un statut associatif. **Tous délivrent des diplômes nationaux créés ou reconnus par le ministère de la Culture.**

Tous ces établissements dispensent un enseignement original, résolument lié aux professions et reposant sur l'enseignement par le projet, la formation par la recherche et la prise en compte du sensible. **L'ensemble des formations partagent des valeurs communes qui sont l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'innovation.**

La dimension professionnelle

Dans tous les établissements de l'enseignement supérieur Culture, **les enseignants sont en majorité des professionnels en activité**, à même d'assurer un lien fort avec leur milieu. Cette situation, de même que le développement des **stages** durant la formation, favorisent l'insertion des étudiants dans la vie active.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de l'enseignement supérieur Culture : architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, historiens de l'art, conservateurs, restaurateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant **des savoirs pratiques et des savoirs théoriques de haut niveau.**

Le développement de la recherche

La proximité des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec le monde professionnel et leur environnement en fait des acteurs de premier plan dans les **regroupements des établissements** d'enseignement supérieur et de recherche en cours sur l'ensemble du territoire (universités, écoles supérieures, laboratoires de recherche...), en particulier dans les **Communautés d'universités et établissements (ComUE)** mises en place par la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Fioraso. La plupart des écoles Culture sont associées à des regroupements territoriaux, et une dizaine en sont membres.

Dans ce contexte de regroupements territoriaux, les établissements de l'enseignement supérieur Culture sont souvent convoités par leurs homologues universitaires, que

ce soit dans le domaine du patrimoine, de l'architecture, des arts visuels ou du spectacle vivant. L'association de cinq écoles nationales artistiques à l'université Paris Sciences et Lettres (PSL) en est un exemple, de même que la participation de l'Institut national du patrimoine au projet de *Paris Seine Graduate School Humanities Creation and Heritage*.

Par ailleurs la dynamique créée par les **programmes d'Investissements d'avenir (PIA)** a renforcé les partenariats déjà très féconds avec les universités, dans tous les secteurs : architecture, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Le développement de la recherche dans l'enseignement supérieur Culture prend toute sa dimension au sein de ces rapprochements d'établissements. **Le doctorat** existe depuis 2005 en architecture et se met en place progressivement dans les autres domaines. Les cinq écoles artistiques parisiennes associées à PSL ont inscrit leurs premiers doctorants dans le cadre du programme doctoral SACRe (Sciences, Arts, création, Recherche). Aujourd'hui, les activités de recherche dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur Culture prennent de l'ampleur, avec en particulier l'émergence de « doctorats de création », fondés sur la pratique.

Échanges et action internationale

La mobilité et la coopération internationale sont une priorité pour le réseau des établissements d'enseignement supérieur Culture. Les expériences internationales dans le parcours des étudiants sont un gage d'ouverture d'esprit autant que d'employabilité.

Environ 90 % des 36 500 étudiants du réseau sont inscrits dans un établissement signataire de la Charte Erasmus. L'année dernière, plus de 1 400 de ces étudiants ont effectué une mobilité à l'étranger tandis que 800 étudiants étrangers sont venus dans les écoles supérieures Culture. À cela s'ajoutent les mobilités des personnels enseignants.

Les coopérations sont nombreuses, avec des écoles du champ artistique et culturel mais aussi avec des universités européennes et internationales, des écoles d'ingénieurs, de gestion, des écoles doctorales, etc. Plusieurs initiatives originales sont ainsi mises en place, comme des doubles diplômes ou des formations conjointes en Europe.

Ainsi, pour l'ensemble des mobilités et des partenariats, le taux d'étudiants internationaux inscrits dans le réseau dépasse 14 %. Ce chiffre est supérieur à la moyenne nationale et fait de l'enseignement supérieur Culture un des réseaux d'écoles les plus multiculturels et attractifs.

Le ministère de la Culture est partenaire des agences Erasmus+ et Campus France afin d'accompagner au mieux les écoles dans leurs projets internationaux et dans l'accueil d'étudiants étrangers.

L'enseignement supérieur Culture constitue une communauté dynamique qui contribue à l'attractivité de notre territoire.

DOMAINE	ARCHITECTURE ET PAYSAGE	PATRIMOINES
nombre d'étudiants (année universitaire 2018-2019)	19 800	1 800
écoles	<ul style="list-style-type: none"> - 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) - École de Chaillot (département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine) 	<ul style="list-style-type: none"> - École du Louvre - Institut national du patrimoine
principaux diplômes et grades	<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études en architecture (DEEA), grade de licence <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État d'architecte (DEA), grade de master - Diplôme d'État de paysagiste, grade de master <p>bac + 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) <p>bac + 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double diplôme architecte-ingénieur, grade de master <p>post-master</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) - Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doctorat en architecture 	<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 1^{er} cycle de l'École du Louvre <p>bac + 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de muséologie de l'École du Louvre <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre, grade de master - Diplôme de restaurateur du patrimoine (INP), grade de master <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 3^e cycle de l'École du Louvre - Cycle doctoral en lien avec une université (INP)

Un enseignement supérieur d'excellence ouvert à tous

Pour intégrer un établissement de l'enseignement supérieur Culture, il faut avoir satisfait aux **modalités de sélection**, qui diffèrent selon les domaines de formation et selon les capacités d'accueil de chaque école.

Cependant, pour favoriser l'émergence de nouvelles formes d'expression artistique et culturelle, les écoles et le ministère de la Culture s'engagent résolument dans l'**accueil des publics les plus diversifiés** au sein de cet enseignement supérieur. Qu'il s'agisse de diversité d'origine sociale ou géographique, de diversité des parcours scolaires, voire extra scolaires, de diversité d'âge, ou encore de l'accueil d'étudiants en situation de handicap, c'est bien la singularité de chaque individu qui deviendra moteur de son expression professionnelle et permettra au monde culturel de refléter la diversité de notre société.

C'est pour permettre d'accueillir chacune et chacun dans son individualité, et pour tenir compte de critères non acadé-

miques, que de nombreuses écoles recrutent tout ou partie de leurs étudiants par d'autres voies que Parcoursup.

Bien que disposant d'un encadrement pédagogique très individualisé, tous les étudiants (français ou étrangers) Culture s'acquittent de droits de scolarité comparables à ceux des étudiants communautaires inscrits à l'université afin de permettre à tous, quelle que soit l'origine sociale, d'y trouver leur place.

Pour les étudiants les plus fragiles économiquement, le ministère de la Culture a mis en place des **aides sociales** identiques à celles de l'Enseignement supérieur : des bourses sur critères sociaux (10 mois de bourse, 8 échelons...) mais aussi des aides spécifiques (fonds national d'aide d'urgence annuelle par exemple). Ainsi, près de 30 % des étudiants de l'enseignement supérieur Culture sont boursiers sur critères sociaux.

Bénéficient aussi de ces aides sociales et des avantages du statut d'étudiant les élèves des classes et des cycles préparatoires publics qui préparent à l'entrée dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture en arts plastiques et en spectacle vivant.

ARTS PLASTIQUES ET DESIGN art, design, communication	SPECTACLE VIVANT musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes	CINÉMA, AUDIOVISUEL, MULTIMÉDIA
11 000	3 700	270
<ul style="list-style-type: none"> - 44 écoles supérieures d'art : • 10 établissements publics nationaux • 34 écoles territoriales ou associatives <p>(3 de ces écoles forment aux arts plastiques et au spectacle vivant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 33 établissements supérieurs : • 7 forment en musique • 7 forment en musique et en danse • 1 forme en musique, danse et théâtre • 3 forment en danse • 4 en cirque • 10 en théâtre • 1 en marionnettes 	<ul style="list-style-type: none"> - La Fémis (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son) - INAsup (école de l'Institut national de l'audiovisuel)
<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme national d'art (DNA), grade de licence <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master - Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), grade de master <p>post-master</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes post-master - Diplômes supérieurs de recherche en art / en design <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle doctoral en lien avec une université 	<p>bac + 2 ou bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes d'État (DE) de professeur de musique, de danse, de théâtre, de cirque - Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste-interprète (musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste), délivré conjointement avec une licence universitaire <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, grade de master - Certificats d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique, de danse, d'art dramatique, et aux fonctions de directeur d'établissement d'enseignement artistique. <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle doctoral en lien avec une université 	<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes d'INAsup : • Ingénierie sonore • Documentaliste multimédias • Motion Design – Conception graphique animée <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes d'INAsup : • Production audiovisuelle, grade de master • Patrimoines audiovisuels, grade de master - Diplômes de La Fémis (Scripte ; Distribution-exploitation) <p>bac + 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes de La Fémis (Production ; Réalisation ; Scénario ; Image ; Son ; Montage ; Décor ; Création de séries TV) <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle doctoral en lien avec une université (La Fémis)

Par ailleurs, les établissements développent des **actions de diversification sociale et culturelle** dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans tous les domaines de formation, notamment dans le cadre de la **coopération du ministère de la Culture avec la Fondation Culture & Diversité (programmes Égalité des chances)**. Ces dernières années, le ministère et le réseau des établissements se sont investis dans le dispositif des « Cordées de la réussite », coordonné par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

À souligner également : toutes les formations de l'enseignement supérieur Culture peuvent être **accessibles aux étudiants atteints de handicap**. Les écoles proposent des modalités adaptées lors des épreuves de sélection, puis, avec le soutien du ministère de la Culture, tout au long de la scolarité jusqu'au diplôme.

Écoles du sensible, les établissements Culture – et leurs étudiants – s'engagent résolument dans les grands enjeux contemporains, parmi lesquels on citera le développement durable que ce soit d'un point de vue environnemental ou d'égalité entre les sexes.

Égalité, diversité et lutte contre les discriminations

Le ministère de la Culture, fort de la double labellisation Égalité et Diversité délivrée par l'AFNOR en 2017, s'attache à faire progresser l'égalité dans les faits, avec une obligation de résultats. Il poursuit et amplifie son action dans tous les domaines couverts par les politiques qu'il porte.

L'ensemble des écoles qui forment les professionnelles et professionnels de demain est fortement mobilisé, notamment à travers l'élaboration de chartes d'engagement précisant les actions de chaque établissement en faveur de l'égalité et de l'équité. Elles abordent aussi la prévention de toute forme de violence, de harcèlement ou d'irrespect. Les étudiantes et étudiants sont régulièrement sensibilisés à ces questions. S'ils sont témoins ou victimes d'une discrimination ou d'une violence quelle qu'elle soit, ils peuvent saisir gratuitement et anonymement les dispositifs d'écoute et de signalement que le ministère a mis à leur disposition.

Apprentissage, validation des acquis, formation continue

Le ministère de la Culture s'attache à diversifier les voies d'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur Culture.

Ainsi, dans tous les domaines, les parcours individuels des candidats: études, expérience professionnelle, ou acquis personnels (**validation des acquis personnels et professionnels – VAPP**) peuvent être pris en compte pour leur permettre d'intégrer l'enseignement supérieur en cours de cursus.

Par ailleurs, l'**apprentissage**, voie d'accès au diplôme encore peu représentée au sein de l'offre de formation du ministère de la Culture, est en cours d'expérimentation et a vocation à se développer dans tous les domaines. Il offre aux étudiants la possibilité de percevoir un revenu tout en poursuivant leurs études. Il constitue un levier tant pour l'insertion des diplômés que pour la démocratisation des professions artistiques et culturelles. À compter de la rentrée universitaire 2019-2020, l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Est à Marne-la-Vallée accueillera la première promotion d'apprentis. Ils seront accompagnés individuellement par des professionnels jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

L'ensemble des diplômes Culture, à l'exception des diplômes nationaux d'architecture, peuvent aussi être obtenus par **validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Enfin, l'offre de **formation continue** se développe dans la plupart des établissements.

L'insertion professionnelle des diplômés

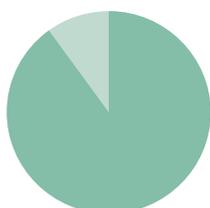
Les enquêtes conduites par les établissements, de même que **l'enquête nationale annuelle réalisée par le ministère de la Culture** auprès des anciens étudiants trois ans après l'obtention de leur diplôme, montrent que la majorité d'entre eux ont trouvé un emploi: en **2018, 84%** des diplômés de **2015** sont en activité professionnelle, la plupart dans le champ de leur diplôme.

Les établissements sont désormais nombreux à avoir mis en place un **observatoire de l'insertion professionnelle** de leurs jeunes diplômés. Et le ministère de la Culture soutient différentes mesures visant à consolider cette insertion, en favorisant le développement au sein des écoles de dispositifs tels que des incubateurs, des espaces de cotravail, des ateliers de fabrication (*fab labs*)...

L'insertion professionnelle des diplômés

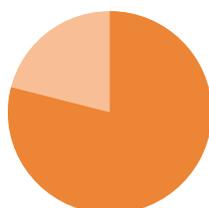
Actifs tous secteurs confondus,
3 ans après le diplôme (diplômés de 2015)

architecture
et paysage



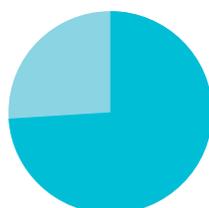
90 %

patrimoines



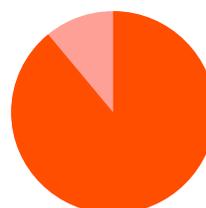
79 %

arts plastiques
et design



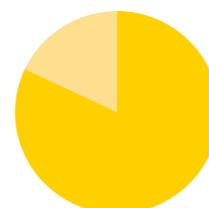
74 %

spectacle vivant



89 %

cinéma,
audiovisuel,
multimédia



82 %